

COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : **CHIPEAUX** Bernadette – **CORNU** Benoît – **FAIVRE** Marie-Claire – **FRANCOIS** Karine – **GALMICHE** Michel – **GINDRE** Marie-Thérèse – **GROSJEAN** Gilles – **GROSJEAN** René – **GUIDEZ** Pierrette – **HASSENFORDER** Pascal – **HEINRICH** Gilles – **JACOBBERGER** Michel – **LAB** Mireille – **LACREUSE** Laurent – **LOUVIOT** Christine – **LUPFER** Frédérique – **MARCONOT** Jean – **MILLE** Jean-Claude – **PAOLI** Jean – **REUTER** Fabien – **SAILLEY** Alain – **SEGLER** Luc – **TARIN** Pierric – **TRUCHOT** Isabelle – **VILTET** Didier

Ont donné pouvoir : **DUPONT** François à **SAILLEY** Alain – **GALMICHE** Michel à **MILLE** Jean-Claude – **REINGPACH** Patricia à **SEGLER** Luc – **REUTER** Fabien à **JARDON** Michel – **SCHIESSEL** Vincent à **CHIPEAUX** Bernadette

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ Agenda :

- Conseil Communautaire le jeudi 18 décembre à 18H30 à la salle polyvalente de Clairegoutte,
- Réunion de bureau le mardi 23 décembre à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Commission PCET le mardi 6 janvier à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Commission Communication le mercredi 7 janvier à 18H30 dans les locaux de la CCRC.

VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES ADJUDICATAIRES
DES LOTS DU MARCHE N°1 « BÂTIMENTS » RELATIF A LA
RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 16 octobre 2013 validant la désignation de l'équipe pluridisciplinaire de l'Atelier Cité Architecture comme lauréat de la procédure de dialogue compétitif engagée dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp assurant la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il expose les résultats de la consultation sous forme de procédure adaptée lancée dans le cadre du marché n°1 « Bâtiments » pour un montant estimatif total de 4 687 042,00 € H.T. qui s'est déroulée de la façon suivante :

- Remise des offres des entreprises le 31 octobre 2014 à 12H00 ;
- Ouverture des plis en commission le 31 octobre 2014 à 14H00 ;
- Négociations avec les entreprises les mieux disantes les 12 et 13 novembre 2014 ;
- Remise des offres négociées le 17 novembre 2014 à 17H00 ;
- Choix des entreprises retenues en commission le 20 novembre 2014 à 18H00.

Lot n°1 : Gros Œuvre / Maçonnerie / Enduits : COTTA SAS – 70290 PLANCHER-BAS pour un montant de 479 396,95 € H.T.

Lot n°2 : Charpente bois / Charpente métallique : SOGYCOBOIS – 90140 FROIDEFONTAINE pour un montant de 672 370,40 € H.T.

Lot n°3 : Couverture / Bardage : SOPREMA – 68200 MULHOUSE pour un montant de 715 272,00 € H.T.

Lot n°4 : Revêtement de façade : CABETE FACADES – 90400 TREVENANS pour un montant de 85 000,00 € H.T.

Lot n°5 : Menuiseries extérieures : LOICHOT – 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS pour un montant de 277 300,57 € H.T.

Lot n°6 : Cloisons / Doublage / Plafonds suspendus : BONGLET / SDP – 39000 LONS-LE-SAUNIER pour un montant de 406 774,00 € H.T.

Lot n°7 : Menuiseries intérieures / Mobilier : MENUISERIE COLLILIEUX – 70290 CHAMPAGNEY pour un montant de 66 943,77 € H.T.

Lot n°8 : Métallerie : CLAIR ET NET – 25400 AUDINCOURT pour un montant de 232 160,45 € H.T.

Lot n°9 : Chapes : HADOL CARRELAGE – 88160 HADOL pour un montant de 187 227,80 € H.T.

Lot n°10 : Revêtements de sol : FILIPUZZI – 70000 VESOUL pour un montant de 98 437,35 € H.T.

Lot n°11 : Peinture : BONGLET / SDP – 39000 LONS-LE-SAUNIER pour un montant de 351 160,79 € H.T.

Lot n°12 : Electricité : ELEC ENR – 70200 LURE pour un montant de 135 125,10 € H.T.

Lot n°13 : Plomberie / Sanitaires : BTS – 70200 ROYE pour un montant de 88 943,54 € H.T.

Lot n°14 : Chauffage / Ventilation : BTS – 70200 ROYE pour un montant de 317 316,39 € H.T.

Lot n°15 : Equipement sportif : SATD – 67130 RUSS pour un montant de 31 362,45 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix des entreprises retenues pour chacun de ces lots pour un montant global de travaux de 4 144 791,56 € H.T., options comprises.

VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES ADJUDICATAIRES
DES LOTS DU MARCHE N°2 « DEMOLITIONS / VRD / PAYSAGE »
RELATIF A LA RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A
RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 16 octobre 2013 validant la désignation de l'équipe pluridisciplinaire de l'Atelier Cité Architecture comme lauréat de la procédure de dialogue compétitif engagée dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp assurant la maîtrise d'œuvre de ce projet. Il expose les résultats de la consultation sous forme de procédure adaptée lancée dans le cadre du marché n°2 « Démolitions / VRD / Paysage » pour un montant estimatif total de 1 988 591,00 € H.T. qui s'est déroulée de la façon suivante :

- Remise des offres des entreprises le 31 octobre 2014 à 12H00 ;
- Ouverture des plis en commission le 31 octobre 2014 à 14H00 ;
- Négociations avec les entreprises les mieux disantes les 12 et 13 novembre 2014 ;
- Remise des offres négociées le 17 novembre 2014 à 17H00 ;
- Choix des entreprises retenues en commission le 20 novembre 2014 à 18H00.

Lot n°21 : Démolitions : TTTV – 90130 MONTREUX-CHÂTEAU pour un montant de 248 189,49 € H.T.

Lot n°22 : VRD : STPI – 70250 RONCHAMP pour un montant de 942 985,51 € H.T.

Lot n°23 : Paysage : SARL VOIGNIER – 70800 FRANCHEVELLE pour un montant de 298 241,76 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine le choix des entreprises retenues pour chacun de ces lots pour un montant global de travaux de 1 489 416,76 € H.T., options comprises.

SOLLICITATION D'UNE ENVELOPPE PARLEMENTAIRE POUR LA
REALISATION D'UNE SALLE MULTI ACTIVITES DANS LE CADRE
DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une salle multi activités dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Après ouverture des plis, le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 343 998,79 € H.T., honoraires et aménagement compris. Il présente la possibilité de solliciter une enveloppe parlementaire d'un montant de 30 000,00 € pour finaliser le plan de financement de cette opération.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une enveloppe parlementaire d'un montant de 30 000,00 € pour la réalisation de ce projet,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (Enveloppe Parlementaire Ministère de l'Intérieur)	30 000,00 € (1%)
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014)	560 606,38 € (24%)
Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)	230 000,00 € (10%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	450 000,00 € (19%)
<u>Ligue de Football Amateur (Appel à projets Horizon Bleu 2016 – infrastructures)</u>	<u>20 000,00 € (1%)</u>
Total subventions sollicitées	1 290 606,38 € (55%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	1 053 392,41 € (45%)

DEMANDE DE SUBVENTION A LA LIGUE DE FOOTBALL
AMATEUR AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS « HORIZON BLEU
2016 - INFRASTRUCTURES » POUR L'AMENAGEMENT D'UN
ENSEMBLE DE VESTIAIRES DANS LE CADRE DE LA
REALISATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES SUR LE SITE DE
LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une salle multi-activités à vocation sportive dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 343 998,79 € H.T., honoraires compris. Cette salle sera équipée d'un ensemble de vestiaires répondant aux normes du classement fédéral FUTSAL 3 définies par la Fédération Française de Football, dont le montant des travaux spécifiques à cet aménagement s'élève à 240 819,72 € H.T.

Monsieur le Président présente ensuite au Conseil Communautaire l'opportunité de solliciter une aide financière auprès de la Ligue de Football Amateur sur la base d'un taux d'intervention de 20% maximum du montant des travaux, mais plafonnée à 20 000 €.

Les taux d'intervention des cofinancements publics intervenant sur l'opération globale sont fixés à hauteur de 24,96% pour l'Etat, 10% pour le Conseil Régional de Franche-Comté et 20% pour le Conseil Général de la Haute-Saône.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet concernant les travaux d'aménagement d'un ensemble de vestiaires répondant aux normes du classement fédéral FUTSAL 3 dans le cadre de la création d'une salle multi-activités à vocation sportive sur le site de la Filature à Ronchamp,
- de solliciter l'aide de la Ligue de Football Amateur à hauteur du montant plafond de 20 000 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,

- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Ligue de Football Amateur (Appel à projets « Horizon Bleu 2016 »)	20 000,00 €
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014)	60 108,60 €
Conseil Général de la Haute-Saône (Contrat APPUI+)	48 163,94 €
<u>Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat Pays des Vosges Saônoises)</u>	<u>24 081,97 €</u>
Total subventions sollicitées	152 354,51 €
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	88 465,21 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA
HAUTE-SAÔNE AU TITRE DE LA FICHE D3 « AIDE A L'IMMOBILIER
COLLECTIF - HÔTELS D'ENTREPRISES » POUR LA REALISATION
DE LOCAUX D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION
A VOCATION ECONOMIQUE DU SITE DE LA FILATURE A
RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation de locaux d'activité dans le cadre de la reconversion à vocation économique du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 608 778,98 € H.T., honoraires compris, se répartissant en 1 189 063,23 € H.T. pour la construction des cellules de l'hôtel d'entreprises et 1 419 715,75 € H.T. pour la plateforme / parking et les aménagements extérieurs et équipements liés au terrain d'assiette et frais divers.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Général de la Haute-Saône au titre de la fiche D3 « Aide à l'immobilier collectif – Hôtels d'entreprises »,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Général de la Haute-Saône (Fiche D3 hôtel d'entreprises)	223 875,00 € (9%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Fiche D3 aménagements extérieurs)	35 000,00 € (1%)
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014)	333 031,10 € (12%)
Etat (FNADT Massif des Vosges)	200 000,00 € (8%)
<u>Conseil Régional de Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)</u>	<u>339 000,00 € (13%)</u>
Total subventions sollicitées	1 130 906,10 € (43%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	1 477 872,88 € (57%)

DEMANDES D'AIDES FINANCIERES A L'ADEME FRANCHE-
COMTE, AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAÔNE ET A
L'EUROPE AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT
REGIONAL POUR LA REALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ENERGIE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA
FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une chaufferie bois sur le site de la Filature à Ronchamp. Suite à la validation du choix des entreprises, le montant de cette opération s'élève à 249 240,25 € H.T., honoraires compris et hors études d'opportunité et de faisabilité. Il précise la possibilité de solliciter des aides financières auprès de l'ADEME Franche-Comté pour le financement de l'étude d'opportunité à hauteur de 100% de son montant H.T., et auprès de l'ADEME et du Conseil Général de la Haute-Saône au titre de la fiche C34 « Bois énergie » pour le financement de l'étude de faisabilité à hauteur de 35% chacun, soit 70% du montant H.T. de l'étude.

Concernant les travaux, le Conseil Général de la Haute-Saône intervient au titre de la fiche C34 « Bois énergie » jusqu'à une hauteur de 40% de la dépense éligible correspondant à un financement à hauteur de 20% du coût réel des travaux éligibles auquel s'ajoute 20% d'une assiette variant en fonction de la consommation énergétique théorique des bâtiments. L'Europe peut également intervenir à hauteur de 25% au titre du programme opérationnel FEDER Franche-Comté 2014-2020 dans le cadre de l'axe 3 « Assurer un développement durable de la Franche-Comté en valorisant son potentiel énergétique », objectif stratégique 3.1 « Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie) ».

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'aide de l'ADEME Franche-Comté à hauteur de 100% pour le financement de l'étude d'opportunité et de 35% pour l'étude de faisabilité,
- de solliciter l'aide du Conseil Général de la Haute-Saône au titre de la fiche C34 « Bois énergie » à hauteur de 35% dans la limite d'une dépense de 25 000 € H.T. pour le financement de l'étude de faisabilité, et jusqu'à une hauteur de 40% avec un plafond de 150 000 € par projet dans le cadre des investissements selon les critères précités,
- de solliciter l'aide de l'Europe à hauteur de 25% de l'investissement au titre du programme opérationnel FEDER Franche-Comté 2014-2020 dans le cadre de l'axe 3 « Assurer un développement durable de la Franche-Comté en valorisant son potentiel énergétique », objectif stratégique 3.1 « Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie),
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 POUR LA
REALISATION D'UNE HALLE DE CONVIVIALITE DANS LE CADRE
DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une halle de convivialité dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 310 286,45 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2015 à hauteur de 30% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2015)	93 085,94 € (30%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Fiche E32)	46 542,97 € (15%)
Conseil Régional de Franche-Comté (Plan de soutien à l'activité du BTP)	<u>62 057,29 € (20%)</u>
Total subventions sollicitées	201 686,20 € (65%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	108 600,25 € (35%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA
HAUTE-SAÔNE DANS LE CADRE DE LA FICHE E32 « AIDES AUX
EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS ET SPORTIFS » AU TITRE DE
LA POLITIQUE D'INTERVENTION SUR LES SALLES
POLYVALENTES POUR LA REALISATION D'UNE HALLE DE

CONVIVIALITE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une halle de convivialité dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 310 286,45 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de s'engager à donner à cet équipement un accès prioritaire aux élèves des collèges et des écoles primaires,
- de solliciter l'aide du Conseil Général de la Haute-Saône dans le cadre de la fiche E32 « Aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs » au titre de la politique d'intervention sur les salles polyvalentes à hauteur de 15% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Général de la Haute-Saône (Fiche E32)	46 542,97 € (15%)
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015)	93 085,94 € (30%)
<u>Conseil Régional de Franche-Comté (Plan de soutien à l'activité du BTP)</u>	<u>62 057,29 € (20%)</u>
Total subventions sollicitées	201 686,20 € (65%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	108 600,25 € (35%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN A L'ACTIVITE DU BTP AU TITRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX SERVICES A LA POPULATION POUR LA REALISATION D'UNE HALLE DE CONVIVIALITE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une halle de convivialité dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 310 286,45 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du Conseil Régional de Franche-Comté dans le cadre du plan de soutien à l'activité du BTP au titre de la politique de soutien aux services à la population à hauteur de 20% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Conseil Régional de Franche-Comté (Plan de soutien à l'activité du BTP)	62 057,29 € (20%)
Conseil Général de la Haute-Saône (Fiche E32)	46 542,97 € (15%)
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015)	93 085,94 € (30%)
Total subventions sollicitées	201 686,20 € (65%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	108 600,25 € (35%)

MANDAT AU SIED70 POUR LA PERCEPTION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la possibilité de valoriser des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sur les travaux de réhabilitation du site de la Filature à Ronchamp. Proportionnels aux économies d'énergie calculées en kWh cumac (cumulés-actualisés) réalisées par la mise en œuvre de performances d'isolation, de ventilation, d'électricité et de chauffage, les Certificats d'Économies d'Énergie peuvent générer un apport à la collectivité non négligeable, estimé dans le cas de ce projet à un montant d'environ 125 000 €.

Afin de monter l'ensemble du dossier, le mandat au SIED70 compétent en la matière a pour objectif de demander au mandataire de déposer pour le compte du mandant un dossier de Certificats d'Économies d'Énergie auprès des services compétents. Le mandataire aura à charge la gestion technique, juridique et administrative de ces Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que la délégation de signature pour les pièces nécessaires à la constitution du dossier. Le mandant atteste sur l'honneur, d'une part, qu'il ne percevra pas de subventions de l'ADEME pour cette opération d'économies d'énergie et, d'autre part, qu'il fournira exclusivement au SIED70 l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, et qu'il ne signera aucun document similaire avec un autre acteur dans le cadre de ce dispositif. Le mandataire reversera au mandant la totalité du montant de la vente des Certificats d'Économies d'Énergie à l'euro près.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de donner mandat au SIED70 pour la gestion de ce dossier, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE RONCHAMP

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'opportunité de procéder à des régularisations et des échanges de terrains sur la commune de Ronchamp, notamment avec la commune qui a délibéré en conseil municipal en ce sens le 29 août 2014. Les opportunités d'acquisition et de cession se présentent comme suit :

- Acquisition pour l'euro symbolique auprès de la commune de Ronchamp d'un terrain d'une surface totale de 1ha34a40ca à extraire des parcelles cadastrées AN113 et AN158 et correspondant à l'aire de grand passage des gens du voyage ;
- Cession pour l'euro symbolique à la commune de Ronchamp de la parcelle cadastrée AC65 d'une surface de 17a représentant une partie de l'allée du Canal, du chemin bordant les parcelles cadastrées AC55 et AC56 d'une contenance totale de 5a47ca à extraire respectivement à hauteur de 1a79ca de la première citée et de 3a68ca de la seconde, du pont situé sur le Canal à l'arrière du Musée de la Mine Marcel Maulini, et d'un terrain d'une surface de 1a80ca situé en bordure de la rue de l'Industrie pris dans la parcelle cadastrée AH104 ;
- Cession pour l'euro symbolique à M. GEHIN Claude, demeurant 14 allée du Canal à 70250 RONCHAMP, de la parcelle cadastrée AC76 d'une surface de 2a11ca constituant un accès à sa propriété.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les acquisitions et cessions de terrains ci-dessus décrites, en considérant que les frais de bornage et de notaire sont à chaque fois à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes en ce sens auprès de l'étude Maître BOHL, Notaire à Ronchamp, ainsi que toute pièce concernant ces dossiers.

VENTE D'UN LOCAL AVEC PONT ROULANT SUR LE SITE EX-MAGLUM A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'opportunité de céder un local avec pont roulant d'une surface d'environ 444 m² sur le site ex-Maglum à Ronchamp, pris dans la parcelle cadastrée AH104, à un prix de 15 000,00 €, hors frais notariaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de ce local avec pont roulant au montant de 15 000,00 € hors frais notariaux à Monsieur VIALIS François, demeurant Les Grandes Noyes à 70300 FROIDECONCHE, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue du traitement de cette affaire.

IMPLANTATION DE LA SOCIETE COP SERIGRAPHIE SUR LA ZA INTERCOMMUNALE DES CHAMPS MAY A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la volonté d'implantation de la société Cop Sérigraphie (SCI Génie), sise ZA les Casernes à 90200 GIROMAGNY, pour le regroupement en un même lieu de ses antennes de Giromagny et de Lure sur la ZA intercommunale des Champs May à Champagny. Après négociation, elle souhaite acquérir un terrain plateformé d'une surface totale de 2 644 m² cadastré ZE 79 au lieu-dit « Prés du Plain » et correspondant au lot n°4 dont le prix de vente a été fixé à 10,50 € H.T. le m², soit 27 762,00 € H.T.

Le transfert effectif de propriété n'aura lieu au bénéfice de la société qu'au moment de la signature de l'acte.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la SCI Génie à déposer un dossier permis de construire concernant le terrain dont la société n'est pas encore propriétaire,
- d'autoriser la SCI Génie à réaliser les travaux nécessaires à la réalisation de son siège sur le terrain dont la société n'est pas encore propriétaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer par la suite toute démarche en vue de la conclusion de l'acte se rattachant à la cession de la parcelle destinée à accueillir la SCI Génie aux conditions précitées.

ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE HABITAT

Le Conseil Communautaire, réuni le 20 novembre 2014, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 16 janvier 2014 l'attribution de :

- deux subventions « Habiter Mieux » d'un montant de 1 500 € chacune, l'une sur la commune de Champagny et l'autre sur celle de Ronchamp.

ADHESION 2015 A L'ASSOCIATION DU CENTRE DE BEAUMOTTE ET TENUE D'UN CHANTIER DE JEUNES EN 2015 SUR LES COMMUNES DE FREDERIC-FONTAINE ET BELVERNE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence d'organisation de chantiers de jeunes volontaires internationaux sur le territoire intercommunal. Durant huit années, des chantiers de jeunes organisés par l'Association du Centre de Beaumotte, délégation régionale du mouvement Solidarités Jeunesses, ont eu lieu sur le territoire intercommunal à Clairegoutte (3 fois), Frahier-et-Chatebier (2 fois) et Ronchamp (3 fois dont la dernière en 2014 sous la houlette de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour la remise en état des pavés du canal sur le site de la Filature). Dans la perspective de continuer cette collaboration et en vue de l'organisation du prochain chantier de jeunes volontaires internationaux en 2015 à Frédéric-Fontaine et à Belverne, le renouvellement de l'adhésion à l'Association du Centre de Beaumotte est proposé pour un montant de 50 € et une enveloppe de 2 000 € pour l'organisation du chantier.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'Association du Centre de Beaumotte pour un montant de 50 €, et la réservation d'une enveloppe de 2 000 € pour l'organisation d'un chantier de jeunes sur les communes de Frédéric-Fontaine et Belverne.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE
BELVERNE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA
SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Rahin et Chérimont a mis en place en 2004 une politique d'attribution de fonds de concours d'un montant forfaitaire de 10 000 € à chacune de ses communes membres selon un cycle triennal pour des projets patrimoniaux, culturels ou sportifs de maîtrise d'ouvrage communale, conformément aux termes de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La commune de Belverne a effectué une demande en ce sens pour la réalisation de travaux sur la salle polyvalente.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours de 10 000 € à la commune de Belverne pour la réalisation des travaux précités.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE
CLAIREGOUTTE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX A LA
MAISON ISELIN

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Rahin et Chérimont a mis en place en 2004 une politique d'attribution de fonds de concours d'un montant forfaitaire de 10 000 € à chacune de ses communes membres selon un cycle triennal pour des projets patrimoniaux, culturels ou sportifs de maîtrise d'ouvrage communale, conformément aux termes de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La commune de Clairegoutte a effectué une demande en ce sens pour la réalisation de travaux à la maison Iselin.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un fonds de concours de 10 000 € à la commune de Clairegoutte pour la réalisation des travaux précités.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE
AVEC LE SICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE POUR LA
REPARTITION DES HONORAIRES ANNEXES ET DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE
DECHETTERIE A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 13 mars 2014 validant les conditions de consentement d'un bail à construction au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne pour la réalisation d'une déchetterie sur la ZA intercommunale des Champs May à Champagny. Il précise la position du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne quant aux difficultés engendrées par cette opération, ainsi que les débats sur cette position lors des réunions de bureau des 9 octobre et 12 novembre derniers. Il explique le rôle demandé à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont qui peut, contrairement au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, prétendre à l'obtention d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour l'aménagement d'une plateforme, qui sera ensuite livrée au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne maître d'ouvrage de la suite des opérations pour la réalisation de cet équipement indispensable pour le territoire intercommunal.

Il expose pour ce faire la nécessité de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de répartir les frais relatifs aux honoraires de maîtrise d'œuvre avec les cabinets BEREST et Alain Drapier, ainsi ceux relatifs aux honoraires de contrôle technique assumé par SOCOTEC et SPS assumé par Michel Thiébaud pour l'ensemble de l'opération.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne pour la répartition des honoraires annexe et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation d'une déchetterie à Champagny aux conditions précitées.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 POUR LE
PLATEFORMAGE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITES
DES CHAMPS MAY A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une déchetterie par le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne sur la Zone d'Activités intercommunale des Champs May à Champagny. Pour la réalisation de cet équipement indispensable au maillage du territoire, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont doit livrer une parcelle préalablement plateformée au SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 367 730,25 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 à hauteur de 40% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015)	147 092,10 € (40%)
Total subventions sollicitées	147 092,10 € (40%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	220 638,15 € (60%)

VALIDATION DE LA PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX
RELATIFS A LA MISE EN PLACE DU TRES HAUT DEBIT SUR LE
TERRITOIRE INTERCOMMUNAL SOUS LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE DU SYNDICAT MIXTE « HAUTE-SAÔNE
NUMERIQUE »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 26 juin 2014 validant le classement des sous-répartiteurs éligibles aux travaux à réaliser par le syndicat mixte « Haute-Saône Numérique » sur le territoire intercommunal. Dans ce cadre et pour la réalisation du Schéma Local d'Aménagement Numérique, trois réunions de travail ont déjà eu lieu les 19 mai, 12 juin et 21 octobre 2014, qui ont permis la définition de 9 km de travaux sur les communes de Plancher-Bas et Champagny et de 3 km de travaux sur la commune de Frahier-et-Chatebier. Après identification des sites prioritaires présents sur ces tracés, le syndicat mixte « Haute-Saône Numérique » pourra engager les travaux et les futures commandes afférentes.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le scénario de travaux présenté et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de son engagement sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte « Haute-Saône Numérique ».

APPEL A INITIATIVES « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE
POUR UNE CROISSANCE VERTE »

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'opportunité de répondre à un appel à initiatives « Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte » lancé par l'Etat et relayé par le syndicat mixte du Pays des Vosges Saônoises dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial. Cet appel à initiatives, visant des réalisations s'insérant dans une approche

globale et territorialisée à l'horizon 2020, peut notamment concerner des études sur l'écomobilité ou la rénovation thermique du bâti, et pourra, en cas d'issue positive, être précisé au cours du premier trimestre 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à candidater pour cet appel à initiatives pour le compte du territoire intercommunal.

<p style="text-align: center;">RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIEME CLASSE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI</p>
--

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le rattachement de la commune d'Errevet à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont depuis le 1^{er} janvier 2014. Il souligne la nécessité de recruter un agent d'entretien contractuel dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour assurer l'entretien de l'accueil périscolaire géré par la Communauté de Communes sur la commune d'Errevet, mais aussi des autres bâtiments publics de la commune (mairie, école et salle polyvalente) dans le cadre d'une mutualisation.

La base de rémunération retenue pour ce poste est définie par référence à l'indice brut 330 (indice majoré 316) correspondant au 1^{er} échelon (catégorie C) de la grille indiciaire de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe (filière technique) sur la base d'un temps non complet de 28/35^{ème}. Les éventuels frais de mission de cet agent seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Au vu du profil recherché (expérience réussie à un poste similaire souhaitée, sens du relationnel, esprit d'équipe et d'initiative, discipline et qualité d'écoute, rigueur, autonomie et disponibilité), Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider la candidature de Mme LIENARD Fabienne à ce poste.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la validation de cette candidature au 1^{er} janvier 2015 pour assurer ces missions sur une durée contractuelle de douze mois renouvelable une fois dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.